

PROGRAMME DE FORMATION

MENTION COMPLÉMENTAIRE ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF

MENTION ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

FORMAPI assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves de la **MENTION COMPLÉMENTAIRE ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS**

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLOME PRÉPARÉ

Mention complémentaire **MC ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF MENTION PHYSIQUES POUR TOUS (APT)** selon l'arrêté du 14 janvier 2022 portant création de la mention complémentaire « Encadrement secteur sportif », publié au Journal Officiel de la République Française (JORF) du 3 février 2022,

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES AU CODE DU SPORT ET À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :

- Être titulaire des unités capitalisables (UC) "UC1 - Encadrer tout public dans toute structure" et "UC2 - Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure" des brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS) OU posséder la Mention complémentaire « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif »
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC1) prévention et secours civique de niveau 1; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours; (PSE1) premiers secours en équipe de niveau 1 en cours de validité; (PSE2) premiers secours en équipe de niveau 2 en cours de validité ; (AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques pour tous datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixées par décret

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANT AUX EXIGENCES MINIMALES, PERMETTANT LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN COURS DE FORMATION À LA MENTION COMPLÉMENTAIRE ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS SONT LES SUIVANTES :

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des « activités physiques pour tous »
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.
- Être capable de mettre en œuvre une séquence pédagogique d'animation aux « activités physiques pour tous »

BUTS DE LA FORMATION

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires à la MENTION COMPLÉMENTAIRE ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS. (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires à la MENTION COMPLÉMENTAIRE ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS. Le/la conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps d'autoformation asynchrones réalisés à distance via la plateforme de formation, ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :
 - Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ; Elles se composent :
 - o De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaires et d'évaluations ;
 - o D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ... ;
 - Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **0 heures** (soit **0 jours**).

Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE

FORMAPI est habilité par le rectorat et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme de la **MENTION COMPLÉMENTAIRE ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF MENTION ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par le « responsable du service des examens et concours du rectorat concerné » sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Cette formation se répartit en bloc de compétence, comme suit :

RNCP36328BC01 - CONDUIRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

- OI 3.1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- OI 3.2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- OI 3.3 Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

RNCP36328BC02 - MOBILISER LES TECHNIQUES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'APPRENTISSAGE

- OI 4.1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention
- OI 4.2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention
- OI 4.3 Garantir des conditions de pratique en sécurité

MODALITÉS DES CERTIFICATIONS

La validation des Unités Capitalisables composant la **MENTION COMPLÉMENTAIRE ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF MENTION ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

ÉPREUVES	TYPES D'ÉPREUVES	COMMISSION D'ÉVALUATION	BLOC
ÉPREUVE 1	Modalité 1 : le candidat choisi 1 familles d'activités parmi les 3. Dépôt du dossier : 15 jours avant l'épreuve Conduite de séance d'apprentissage entre 45 et 120 minutes pour au moins 6 pratiquants. Entretien : 30 minutes	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	E1-CONDUIRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS
	Modalité 2 : le candidat choisi 1 familles d'activités parmi les deux restantes. Dépôt du dossier : 15 jours avant l'épreuve. Conduite de séance d'apprentissage entre 45 et 120 minutes pour au moins 6 pratiquants. Entretien : 30 minutes		
ÉPREUVE 2	Conduite de séance d'apprentissage entre 45 et 120 minutes pour au moins 6 pratiquants. Entretien : 30 minutes		E2-MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE